

“(5) Where a vacancy occurs in the Supreme Court of Canada and the governments of the provinces have not submitted names under subsection (1), the Governor General in Council shall appoint a person who is acceptable to the Queen’s Privy Council for Canada.”

After further debate, pursuant to Order made earlier today, all questions necessary to dispose of the amendments and of the main motion were deemed to have been put and the recorded divisions deferred until 3.00 o’clock p.m., Wednesday, June 22, 1988.

«(5) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, si les gouvernements des provinces n’ont pas fait de proposition conformément au paragraphe (1), le gouverneur général en conseil procède à la nomination d’une personne qui agréée au Conseil privé de la Reine pour le Canada.»

Après plus ample débat, conformément à l’ordre adopté plus tôt aujourd’hui, toutes les questions nécessaires en vue de disposer des amendements et de la motion principale sont réputées avoir été mises aux voix et les votes par appel nominal différés au mercredi 22 juin 1988, à quinze heures.

#### *Changes in Committee Membership*

Notice having been filed pursuant to Standing Order 94, membership of committees was amended as follows:

Mr. Baker for Mr. MacLellan on the Legislative Committee on Bill C-129, An Act to provide for the continuance of Air Canada under the Canada Business Corporations Act and for the issuance and sale of shares thereof to the public.

#### *Modifications de la composition des comités*

Avis ayant été déposé conformément à l’article 94 du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée, ainsi qu’il suit:

M. Baker en remplacement de M. MacLellan sur la liste des membres du Comité législatif du projet de loi C-129, Loi prévoyant la prorogation d’Air Canada sous le régime de la Loi sur les sociétés commerciales canadiennes ainsi que l’émission et la vente de ses actions au public.

Wednesday, June 15, 1988

Le mercredi 15 juin 1988

#### *Returns and Reports Deposited with the Clerk of the House*

The following papers having been deposited with the Clerk of the House were laid upon the Table pursuant to Standing Order 67(1), namely:

By Mr. Siddon, a Member of the Queen’s Privy Council,—Report of the Freshwater Fish Marketing Corporation required by the Access to Information and Privacy Acts for the period ended March 31, 1988, pursuant to subsection 72(2) of the Acts, Chapter 111, Statutes of Canada, 1980-81-82-83. (English and French)—Sessional Paper No. 332-1/672A. (*Pursuant to Standing Order 67(4) permanently referred to the Standing Committee on Justice and Solicitor General*).

#### *États et rapports déposés auprès du Greffier de la Chambre*

Les documents suivants, remis au Greffier de la Chambre, sont déposés sur le Bureau de la Chambre, conformément à l’article 67(1) du Règlement, savoir:

Par M. Siddon, membre du Conseil privé de la Reine,—Rapport de l’Office de commercialisation du poisson d’eau douce établi aux termes de la Loi sur l’accès à l’information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1988, conformément à l’article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 332-1/672A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général conformément à l’article 67(4) du Règlement*).

By Mr. Siddon,—Report of the Fisheries Prices Support Board required by the Access to Information and Privacy Acts for the period ended March 31, 1988, pursuant to subsection 72(2) of the Acts, Chapter 111, Statutes of Canada, 1980-81-82-83. (English and French)—Sessional Paper No. 332-1/674A. (*Pursuant to Standing Order 67(4) permanently referred to the Standing Committee on Justice and Solicitor General*).

Par M. Siddon,—Rapport de l’Office des prix des produits de la pêche établi aux termes de la Loi sur l’accès à l’information et la Loi sur la protection des renseignements personnels pour la période terminée le 31 mars 1988, conformément à l’article 72(2) des Lois, chapitre 111, Statuts du Canada, 1980-1981-1982-1983. (Textes français et anglais)—Document parlementaire n° 332-1/674A. (*Renvoyé en permanence au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général conformément à l’article 67(4) du Règlement*).